

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Le Directeur général de l'Energie et du Climat*

Paris, le

**23 AVR. 2012**

Monsieur le Président,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-20 à L. 229-24 et R. 229-38 à R. 229-44,

vu le décret n° 2010-1443 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, notamment ses articles 1 et 2,

vu l'arrêté du 2 mars 2007 pris pour l'application des articles R. 229-38 à R. 229-44 du Code de l'environnement,

vu la méthode « Méthodologie expérimentale pour les foyers fiscaux et entreprises du secteur tertiaire modifiant leur mode de consommation en vue de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> », référencée par l'Etat le 24 janvier 2012,

Considérant que l'ensemble des pièces requises pour l'agrément du projet visé en objet ont bien été transmises à la Direction générale de l'Energie et du Climat du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement agissant en tant que Point Focal Désigné en matière d'activités de projet de Mise en Œuvre Conjointe (MOC) auprès du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier :

- la lettre de demande d'agrément signée le 23 février 2012 par la société 450 agissant en tant que participant initial au projet ;
- le Document Descriptif du Projet Programmatique (DDPP) du 24 janvier 2012 appliquant la méthode susvisée et le tableau de financement du projet ;
- le rapport de détermination du projet n° P30890.33 du 17 février 2012 fourni par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) ;
- l'avis favorable rendu par la Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie le 13 avril 2012 ;

Monsieur Jean-Luc BARADAT  
Président  
450 S.A.S  
11, rue de Poulizan  
29217 Plougonvelin

J'atteste par la présente que le projet programmatique « **Compte épargne CO<sub>2</sub><sup>®</sup> pour les foyers fiscaux et les entreprises** », version 3 du 24 janvier 2012, reçoit l'agrément de la France.

Sur la base des calculs présentés dans la documentation du projet programmatique, il est prévu que l'activité de projet conduira à une réduction maximale des émissions de gaz à effet de serre de 6 000 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'ici au 31 décembre 2012, soit une quantité maximale d'unités de réduction d'émissions de 5 400 000.

Il est précisé :

- que les Unités de Réduction des Emissions (URE) seront délivrées pour les réductions effectives d'émissions obtenues à partir du 24 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- que le montant total des Unités de Réduction des Emissions (URE) délivrées par l'Etat aux bénéficiaires précités équivaut à 90% des émissions de gaz à effet de serre effectivement évitées grâce à la mise en œuvre du projet programmatique ;
- que conformément à la méthode précitée, les émissions de CO<sub>2</sub> du scénario de référence doivent tenir compte en toutes circonstances et à tout moment des exigences imposées par la réglementation, nationale et/ou locale, en vigueur.

Il est rappelé que le demandeur s'engage à fournir lors de la première demande de délivrance des URE une lettre officielle d'agrément du projet programmatique délivrée par l'Etat responsable du registre national des émissions dans lequel le participant étranger détient son compte, conformément à l'article 15 de l'arrêté susvisé.

Il est également rappelé que conformément à l'Annexe 3 du rapport de la vingt-quatrième réunion du Comité de supervision du mécanisme de Mise en Œuvre Conjointe, des frais de 3 000 dollars américains doivent être réglés auprès du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies pour le Changement climatique pour l'attribution d'un numéro d'enregistrement au projet programmatique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général de l'Energie et du Climat

P/6

  
P. DUPUIS  
Pierre-Franck CHEVET